

MAIRIE DE LE BIOT
 18 Route de l'Eglise
 74430 LE BIOT
 04.50.72.12.06
 mairie.lebiot@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU MARDI 08 AVRIL 2025 à 19h00
 Convocations du 02 AVRIL 2025

Étaient présents : M. Henri-Victor TOURNIER Maire, M. Claude ROSSET 1^{er} Maire-Adjoint, M. Jean-Louis BLANCHIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme Hélène FENOL 3^{ème} Maire-Adjointe, M. Alain MAILLET 4^{ème} Maire-Adjoint, M. Stéphane MAROQUENE (*arrivé après le point 1.*), Mme Catherine PHILLIPS, M. Emmanuel CHEVALIER, M. Simon RAPP, Mme Stéphanie MOUCHET

Étaient excusés : Mme Alexandra PERROT (*procuration à Mme Hélène FENOL*), M. Sylvain AYRAULT (*procuration à M. Alain MAILLET*)

Étaient absents : M. Franck BALMIER, M. André HOFFMANN

A été désignée secrétaire de séance : Mme Hélène FENOL

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2025

Après délibération, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Monsieur Stéphane MAROQUENE.

2/ FINANCES

○ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2024**

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les comptes de gestion 2024 pour chacun des budgets, réalisés par Madame la Trésorière, et qui sont en tous points, conformes aux comptes administratifs 2024.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2024 pour le budget principal, le budget eau et assainissement, le budget remontées mécaniques et le budget cimetière.

○ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2024**

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des comptes administratifs 2023, lesquels retracent l'exécution de chaque budget.

Monsieur Claude ROSSET, 1^{er} Maire-Adjoint, prend alors la présidence de la séance.

Compte administratif 2024 pour le budget principal :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 131 357,48	1 288 796,76	157 439,28
	Section d'investissement	328 251,48	667 936,97	339 685,49
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	44 730,81	44 730,81
	Report en section d'investissement (001)	340 175,74	0,00	-340 175,74
	TOTAL (réalisations + reports)	1 799 784,70	2 001 464,54	201 679,84
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	567 584,02	388 527,00	-179 057,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	567 584,02	388 527,00	-179 057,02
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 131 357,48	1 333 527,57	202 170,09
	Section d'investissement	1 236 011,24	1 056 463,97	-179 547,27
	TOTAL CUMULE	2 367 368,72	2 389 991,54	22 622,82

Compte administratif 2024 pour le budget eau et assainissement :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	600 051,43	598 426,76	-1 624,67
	Section d'investissement	369 918,04	372 386,04	2 468,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		87 128,17	87 128,17
	Report en section d'investissement (001)		315 963,63	315 963,63
	TOTAL (réalisations + reports)	969 969,47	1 373 904,60	403 935,13
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	84 465,62	54 500,00	-29 965,62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	84 465,62	54 500,00	-29 965,62
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	600 051,43	685 554,93	85 503,50
	Section d'investissement	454 383,66	742 849,67	288 466,01
	TOTAL CUMULE	1 054 435,09	1 428 404,60	373 969,51

Compte administratif 2024 du budget remontées mécaniques :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	75 151,07	44 726,81	-30 424,26
	Section d'investissement	64 631,10	57 687,24	-6 943,86
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		47 017,92	47 017,92
	Report en section d'investissement (001)		6 640,26	6 640,26
	TOTAL (réalisations + reports)	139 782,17	156 072,23	16 290,06
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	75 151,07	91 744,73	16 593,66
	Section d'investissement	64 631,10	64 327,50	-303,60
	TOTAL CUMULE	139 782,17	156 072,23	16 290,06

Compte administratif 2024 du budget cimetièrè :

		Dépenses 2024	Recettes 2024	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	12 227,25	10 140,90	-2 086,35
	Section d'investissement	4 890,90	12 227,25	7 336,35
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)		0,00	0,00
	TOTAL (réalisations + reports)	17 118,15	22 368,15	5 250,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	12 227,25	10 140,90	-2 086,35
	Section d'investissement	4 890,90	12 227,25	7 336,35
	TOTAL CUMULE	17 118,15	22 368,15	5 250,00

A l'unanimité et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2024 pour le budget principal et ses budgets annexes : eau et assainissement, remontées mécaniques et cimetière.

o AFFECTATIONS DE RESULTAT 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des affectations de résultat pour le budget principal et les budgets annexes : eau et assainissement, remontées mécaniques et cimetière.

- Budget principal, il convient :
 - D'AFFECTER la somme de 179 547,27 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2025
 - DE REPORTER l'excédent de fonctionnement au chapitre 002 Report à nouveau (recette de fonctionnement) la somme de 22 622,82 € dans le budget primitif 2025.
 - DE CONSTATER le report du déficit d'investissement (besoin de financement) pour un montant de 490,25 € en dépense chapitre 001 de la section d'investissement dans le budget primitif 2025.
- Budget eau assainissement, il convient :
 - DE REPORTER au compte 002 le résultat excédentaire de 2024 soit 85 503,50 Euros en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025.
 - DE REPORTER au compte 001 le résultat excédentaire de 2024 soit 318 431 ,63 Euros en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2025.
- Budget remontées mécaniques, il convient :
 - D'AFFECTER la somme de 303,60 € au compte 1068 en recettes d'investissement du budget primitif 2025.
 - DE REPORTER au compte 002 le résultat excédentaire de 2024 soit 16 290,06 Euros en recettes de fonctionnement du budget primitif 2025.
 - DE CONSTATER le report du déficit d'investissement (besoin de financement) pour un montant de 303,60 € en dépense chapitre 001 de la section d'investissement dans le budget primitif 2025.
- Budget cimetière, il convient :
 - DE CONSTATER au compte 002 le déficit de fonctionnement de 2024 soit 2 086,35 Euros en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025.
 - DE REPORTER au compte 001 le résultat excédentaire de 2024 soit 7 336,35 Euros en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2025.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, les affectations de résultat 2024 sont approuvées par le Conseil Municipal pour le budget principal et les budgets annexes : eau et assainissement, remontées mécaniques et cimetière.

o VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2025

- Budget principal – Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 par chapitre pour le Budget Principal et synthétisé comme suit :

		<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Solde d'exécution</u>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	1 292 048,13	1 269 425,31	-22 622,82
	Section d'investissement	469 705,48	649 252,75	179 547,27
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0	22 622,82	22 622,82
	Report en section d'investissement (001)	490,25	0,00	-490,25
	TOTAL (réalisations + reports)	1 762 243,86	1 941 300,88	179 057,02
RESTES A REALISER A REPOR- TER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	567 584,02	388 527,00	-179 057,02
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	567 584,02	388 527,00	-179 057,02
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 292 048,13	1 292 048,13	0,00
	Section d'investissement	1 037 779,75	1 037 779,75	0,00
	TOTAL CUMULE	2 329 827,88	2 329 827,88	0,00

Monsieur le Maire rappelle également qu'en vertu de l'article L. 5217-10-6 du CGCT, autorisation est donnée à Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et de 7.50 % en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 pour le budget principal.

o Budget eau et assainissement – Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 par chapitre pour le budget eau et assainissement et synthétisé comme suit :

		<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Solde d'exécution</u>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	618 346,00	532 842,50	-85 503,50
	Section d'investissement	649 068,71	360 602,70	-288 466,01
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	85 503,50	85 503,50
	Report en section d'investissement (001)	0,00	318 431,63	318 431,63
	TOTAL (réalisations + reports)	1 267 414,71	1 297 380,33	29 965,62
RESTES A REALISER A REPORTE R EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	84 465,62	54 500,00	-29 965,62
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	84 465,62	54 500,00	-29 965,62
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	618 346,00	618 346,00	0,00
	Section d'investissement	733 534,33	733 534,33	0,00
	TOTAL CUMULE	1 351 880,33	1 351 880,33	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 pour le budget eau et assainissement et charge M. le Maire de son exécution sur ces bases.

○ Budget remontées mécaniques – Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 par chapitre pour le budget remontées mécaniques et synthétisé comme suit :

		<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Solde d'exécution</u>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	122 100,00	105 809,94	-16 290,06
	Section d'investissement	109 000,00	109 303,60	303,60
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	16 290,06	16 290,06
	Report en section d'investissement (001)	303,60	0,00	-303,60
	TOTAL (réalisations + reports)	231 403,60	231 403,60	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	122 100,00	122 100,00	0,00
	Section d'investissement	109 303,60	109 303,60	0,00
	TOTAL CUMULE	231 403,60	231 403,60	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 pour le budget remontées mécaniques et charge M. le Maire de son exécution sur ces bases.

○ Budget cimetièrè – Budget primitif 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 par chapitre pour le budget cimetièrè et synthétisé comme suit :

		<u>Dépenses 2025</u>	<u>Recettes 2025</u>	<u>Solde d'exécution</u>
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 890,90	6 977,25	2 086,35
	Section d'investissement	12 227,25	4 890,90	- 7 336,35
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	2 086,35	0,00	- 2086,35
	Report en section d'investissement (001)	0,00	7 336,35	7 336,35
	TOTAL (réalisations + reports)	19 204,50	19 204,50	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 977,25	6 977,25	0,00
	Section d'investissement	12 227,25	12 227,25	0,00
	TOTAL CUMULE	19 204,50	19 204,50	0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2025 pour le budget cimetièrè et charge M. le Maire de son exécution sur ces bases.

○ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les taux d'imposition restent inchangés sur 2025, à savoir :

- Taxe sur foncier bâti : taux : 19,07 %
- Taxe sur foncier non bâti : taux : 56,39 %
- Taxe d'habitation taux : 15,93 %

A noter que le taux de majoration de la taxe d'habitation reste également inchangé à 60 %.

A la majorité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux d'imposition 2025.

- 9 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Claude ROSSET, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, Mme Alexandra PERROT, M. Sylvain AYRAULT, Mme Catherine PHILLIPS, M. Simon RAPP, Mme Stéphanie MOUCHET
- 2 voix CONTRE : M. Jean-Louis BLANCHIN et M. Stéphane MAROQUENE
- 1 ABSTENTION : M. Emmanuel CHEVALIER

○ VOTE DES SUBVENTIONS

▪ Subvention d'équilibre d'exploitation pour le budget remontées mécaniques

Monsieur le Maire explique qu'en raison de l'absence de recette de fonctionnement sur la saison d'hiver 2023/2024 et de l'emprunt souscrit en 2019, il convient de subventionner le budget des remontées mécaniques en 2025 pour un montant de 20 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le versement d'une subvention de 20 000 € au budget remontées mécaniques.

▪ Subvention à l'Association Foncière Pastorale d'Ouzon

Dans le cadre de sa participation en tant que membre, il est proposé de subventionner l'Association Foncière Pastorale à hauteur de 300 € afin d'équilibrer son budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 300 € à l'AFP d'Ouzon.

- 6 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, Mme Hélène FENOL, M. Alain MAILLET, Mme Alexandra PERROT, M. Sylvain AYRAULT, Mme Catherine PHILLIPS
- 2 voix CONTRE : M. Claude Rosset et M. Jean-Louis BLANCHIN
- 4 ABSTENTIONS : M. Stéphane MAROQUENE, M. Emmanuel CHEVALIER, M. Simon RAPP, Mme Stéphanie MOUCHET

▪ Subventions aux associations

Dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2024, Monsieur le Maire propose de verser aux associations les subventions suivantes :

- Anciens d'AFN : 300.00 Euros
- Secours en montagne 200.00 Euros
- Amicale du 27^{ème} BCA 300.00 Euros
- Association Parents d'Elèves LE BIOT : 300.00 Euros

Soit un total de : 1 100 Euros

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme détaillé ci-dessus.

3/ RETRAIT DE LA DELIBERATION 03/2025 RELATIVE A LA VENTE D'UNE PARTIE DU CHEMIN RURAL DU LIEU-DIT « LA PLACETTE »

Le 28 janvier 2025, une délibération a été prise pour la vente d'une partie de l'ancien chemin communal du lieu-dit « La Placette » suite à la demande du propriétaire de la parcelle voisine dont une partie du bâtiment empiète sur cet ancien chemin.

Par courrier recommandé avec accusé de réception, reçu le 31 mars 2025, le service du contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Thonon-les-Bains nous a rappelé qu'en l'application de l'article L 161-10 du Code Rural et de la pêche maritimes, « lorsqu'un chemin cesse d'être affecté à l'usage du public, la vente peut être décidée après enquête par le conseil municipal, à moins que les intéressés groupés en association syndicale conformément à l'article L 161-11 n'aient demandé à se charger de l'entretien dans les deux mois qui suivent l'ouverture de l'enquête ».

Ainsi, Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois demande au Conseil Municipal de retirer cette délibération dans les deux mois suivants la date de réception du courrier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retirer la délibération 03 / 2025 relative à la vente d'une partie du chemin rural du lieu-dit « La Placette ».

Départ de M. Claude ROSSET.

4/ CONVENTION DE MUTUALISATION AU TITRE DU FONDS DU TERRITOIRE EDUCATIF RURAL DU HAUT-CHABLAIS

Ladite convention fait partie des pièces jointes lors de l'envoi des convocations du Conseil Municipal.

Pour expliquer en quelques lignes ce qu'est le TER :

Destiné aux territoires ruraux et aux zones de montagne, le « Territoire Éducatif Rural » est un programme novateur porté par l'Éducation Nationale, visant à constituer un réseau de coopérations autour de l'École pour la réussite des élèves.

Localement, le TER du Haut Chablais s'organise autour du collège Henri Corbet et regroupe 10 écoles de la vallée d'Aulps.

3 axes ont été définis :

- Agir sur la réussite scolaire en soutenant les apprentissages des savoirs fondamentaux comme un enjeu collectif et en développant la curiosité (parcours culturel) et l'ambition scolaire par la découverte des filières, des métiers : parcours avenir
- Créer un parcours de santé pour consolider la prévention et garantir les conditions du bien-être de chaque élève.
- Renforcer la relation école-famille pour sécuriser le parcours des élèves et agir sur l'orientation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la convention en ses termes
- CHARGE Monsieur le Maire de signer la convention et de veiller à son exécution

5/ QUESTIONS DIVERSES

- Une réunion publique relative aux différents projets communaux se déroulera le vendredi 06 juin 2025
- Lecture du compte rendu de l'entrevue entre M. le Maire et le SIAC relative à l'étude sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau sur le bassin versant des Dranse et de l'Est Lémanique.
- Point sur le chiffrage des aménagements du Col du Corbier
- Point sur le devenir de l'emplacement de l'ancien Hôtel Mon Rêve.

L'ordre du jour est clos et la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Hélène FENOL



Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER



